OBJET DU DOCUMENT

Le document décrit la procédure de réinitialisation du mot de passe du portail « services.caf.fr » étape par étape.

ETAPE 1 – DEMANDE DE REINITIALISATION DU MOT DE PASSE

1 - L'agent se connecte sur le Portail Extranet via l'adresse **services.caf.fr** et clique sur la zone « Mot de passe oublié ? ».



Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

1	Adresse e-mail	
	Mot de passe	
Mot c	de passe oublié ?	
	Valider	

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

Mettre à jour votre mot de passe

2 – Un second formulaire invite l'agent à saisir les éléments nécessaires pour la réinitialisation du mot de passe.



Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

🖂 Adresse e-mail		A quoi ça sert ?
8Pp6Rmc	Ċ	Cette fonctionnalité nous aide à empêcher des programmes automatisés de réinitialiser les mots de passe.
Saisissez le texte ci-des	sus	Saisissez le texte tel qu'il apparait dans l'image. N'insérez pas d'espace entre les lettres.
Valider Annuler		

> Champ « Adresse e-mail » - l'agent doit saisir son adresse e-mail.

L'adresse e-mail saisie doit correspondre exactement à l'adresse déclarée lors de la création du compte. Dans le cas contraire, l'agent ne recevra pas son mot de passe provisoire.

Champ « Saisissez le texte ci-dessus » - l'agent doit saisir le texte qui apparaît dans l'image générée. A noter que le texte doit être saisi <u>en respectant la casse</u> et en veillant à <u>ne pas insérer d'espace entre les lettres</u>.

Si le texte saisi ne correspond pas au texte affiché, une erreur « la vérification du texte a échoué » sera retournée lors de la validation du formulaire

> L'agent confirme sa saisie en cliquant sur le bouton « Valider ».

A noter qu'aucune erreur n'est remontée pour des raisons de sécurité si l'agent saisit une adresse e-mail non déclarée.

ETAPE 2 – TRANSMISSION DU MOT DE PASSE PROVISOIRE PAR MEL

L'agent réceptionne un mél transmis par le portail suite à sa demande de réinitialisation de mot de passe. Ce mél contient un mot de passe provisoire auto-généré pour se connecter.

👌 Nouveau 🔻	🚑 Répondre 🔻 🥪 Répondre à tous 🔻 🚎 Faire suivre 👻 📄 🔻 📄 🕈 🎁 Afficher 🗨 🔍 👻 Options 🕶 🎇			
	Votre mot de passe ne-pas-repondre@caf.fr A:			
Bonjour,				
Vous pouvez désormais avoir accès aux services de la Caf à l'aide de votre nouveau mot de passe:				
Il vous sera demandé de le modifier à votre première connexion.				
Ce courriel est un message automatisé. Merci de ne pas répondre.				
Cordialeme	nt,			
L'équipe du	portail Partenaires			

L'agent doit recevoir, dans l'heure qui suit sa demande de réinitialisation de mot de passe, le mél « Votre mot de passe » dans sa messagerie. Si ce n'est pas le cas, l'agent doit vérifier que le message n'est pas présent dans son dossier SPAM ou bien dans la section « Courrier indésirable » de sa messagerie.

ETAPE 3 – CONNEXION AVEC LE MOT DE PASSE PROVISOIRE

1- L'agent se connecte sur le Portail Extranet via l'adresse services.caf.fr et saisit son

identifiant (adresse e-mail) et son mot de passe provisoire qu'il a reçu dans sa messagerie.

2 - L'agent confirme sa saisie en cliquant sur le bouton « Valider ».

3 - Un second formulaire invite l'agent à saisir les éléments nécessaires pour la finalisation de la procédure.

Par mesure de sécurité, veuillez maintenant personn	aliser votre mot de passe.	
Ce service professionnel est réservé aux seules persor dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° fausser ou entraver son fonctionnement.	nnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour	
En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'u définies dans la convention signée entre la Caf et votre orç	tilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités ganisme.	
Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accè gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir jamais communiquer ni partager votre identifiant et v pourra être recherchée et la convention dénoncée.	s qui vous sont personnellement affectés , et qui ont été notifiés au la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, vous ne devez rotre mot de passe . En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle	
Mot de passe actuel	Pourquoi changer son mot de passe ?	
	Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.	
Nouveau mot de passe	Pour des raisons de secunte, pensez a changer régulièrement votre mot de passe.	
Nouveau mot de passeConfirmation mot de passe	Pour des raisons de secunte, pensez a changer régulièrement votre mot de passe.	

- Champ « Mot de passe actuel » l'agent doit saisir <u>son mot de passe provisoire</u> (celui transmis par mél en étape 2)
- Champ « Nouveau mot de passe » l'agent doit saisir <u>son nouveau mot de passe</u> personnel
- Champ « Confirmation mot de passe » L'agent doit <u>confirmer son nouveau mot de</u> <u>passe personnel</u> (Confirmation demandée pour éviter une éventuelle erreur de saisie)

Le mot de passe personnel saisi doit respecter la convention suivante :

- au moins une lettre minuscule
- au moins un chiffre
- entre <u>6 et 20 caractères</u>

Si cette convention n'est pas respectée, une erreur sera retournée à l'agent lors de la validation du formulaire.

4 - L'agent confirme sa saisie en cliquant sur le bouton « Valider » et accède à l'espace sécurisé du portail.